



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-56923>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **24-56923**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-56825

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Cnfpt - Direction de l'achat public

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 18001404502245

Ville : PARIS

Code postal : 75578

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre de services de gestion des inscriptions aux événementiels du CNFPT (réf 2024.04.02.1436)

Code CPV principal - Descripteur principal : 79952000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale a développé des marques d'événementiels nationaux, dont, à titre d'illustration : les Entretiens territoriaux de Strasbourg (1300 personnes sur 2 jours), les mercredis de l'INET (50 personnes), les Rencontres Nationales de l'Ingénierie Territoriale (800 personnes sur 2 jours), les Rencontres nationales du CNFPT (800 personnes sur 1 ou 2 jours), les événementiels internes au CNFPT (de 250 à 800 personnes sur 2 jours). Le prestataire doit : mettre en place une plateforme de gestion des participants afin d'assurer les inscriptions et leur suivi, mettre à disposition et animer une plateforme digitale événementielle, gérer l'accueil des participants, produire des statistiques. L' accord-cadre est mono-attributaire et s'exécute par bons de commande

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : description, Après la mention : bons de commande., Ajouter : Le montant maximum annuel de dépenses s'élève à 150 000 euro(s) Ht. L'accord-cadre annuel est reconductible 3 fois. La mise en concurrence est lancée selon une procédure adaptée ouverte, en vertu de l'article R2123-1-3° du Code de la commande publique relatif aux marchés ayant notamment pour objet des services spécifiques

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/05/2024